

## Commission *Entreprises et stratégies de marché* du 7 octobre 2021

Président : Gianluca Orefice

### Synthèse

La séance débute par l'**examen d'un ensemble d'enquêtes pour avis d'opportunité**. Compte tenu de leur nombre, une seule des six enquêtes est présentée à l'aide d'un support, les autres étant des enquêtes « classiques » ayant déjà bénéficié d'une présentation par le passé : l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de biens et de services (ECEIS) de la Banque de France. Menée pour la première fois en 2009 suite à la disparition des déclarations bancaires pour le compte de leurs clients et répondant à un règlement européen, elle est destinée à alimenter les statistiques de la balance des paiements. Son univers de référence est constitué par toutes les unités légales montrant au moins 1 euro d'échanges de services (hors voyages) – données de la DGDDI – pour l'année de référence. Le champ est défini à partir du répertoire Sirius de l'Insee, dont sont exclues en particulier les sociétés non financières soumises à la déclaration directe générale (qui sont couvertes par l'enquête mensuelle RTE – relevés de transactions économiques avec les non-résidents) et les entreprises assujetties à l'enquête CRT (comptes rendus de transactions). L'enquête a fortement évolué en 2019 avec une réduction de l'échantillon (de 5 500 à 3 400), la simplification du questionnaire et la nécessité d'avoir des statistiques par caractéristiques d'entreprise. Les premiers résultats de l'année N sont publiés en fin d'année N+1 ou au tout début N+2.

L'enquête sur la sous-traitance qui devait avoir lieu en 2020 sur l'année 2019 est de nouveau présentée en raison de son report en 2022 sur l'année de constat 2021 du fait de la crise sanitaire. Le questionnaire a été légèrement modifié en conséquence. Une nouvelle édition de l'enquête de l'Observatoire économique de la Défense (ministère des Armées) sur les entreprises de défense dans l'industrie est programmée en 2022 avec une extension au secteur des services.

La commission émet un avis favorable à ces six demandes d'opportunité.

Le chantier de la **révision de la Nace** (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne) avait fait l'objet d'une présentation par l'Insee à la séance d'automne 2019 de la commission, l'occasion est donnée de faire un point sur son avancement. Débuté en 2018 par Eurostat, ce projet associe de nombreux partenaires. Après une première phase de consultations et la création d'une *task force* rassemblant Eurostat et 18 instituts nationaux de statistiques, près de 1 500 propositions de modifications ont été examinées entre mars 2019 et juin 2021. Ces travaux se font en coordination avec l'ONU et la révision de la CITI (ISIC), la nomenclature internationale des activités de production. Ainsi, fin 2019, une consultation mondiale a été organisée pour évaluer les besoins. Un an plus tard, un rapport a été remis à la commission statistique de l'ONU pour lancer les révisions de la CITI en vue d'une adoption en mars 2023. Un des sujets essentiels est le traitement des nouveaux secteurs tels que le e-commerce, les nouvelles technologies et les nouvelles formes d'organisation. La révision de la Nace entraîne par ailleurs la nécessité de revoir la nomenclature française, la NAF, de réévaluer la nécessité et la pertinence de ses subdivisions. Un nouveau temps de concertation et d'analyse s'ouvre, l'objectif étant de soumettre cette NAF refondue à Eurostat avant la mi-2024. Elle serait alors opérationnelle pour être implémentée dans les dispositifs Sirene et Sirius en 2025, puis dans l'enquête sectorielle annuelle (ESA) en 2026, enfin dans les statistiques de court terme. La commission souligne l'importance de ces travaux pour la statistique d'entreprise et son adéquation aux évolutions économiques et pour les comparaisons internationales.

Le sujet central de la réunion est l'**actualité de la production et de la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises**. En effet, deux événements récents ont amené la commission à souhaiter faire le point sur ce qui fonde la statistique publique d'entreprise : la remise en avril dernier du rapport de l'Inspection générale de l'Insee et la demande de la DGE (Direction générale des entreprises) du ministère de l'Économie sur les statistiques disponibles sur les entreprises de taille intermédiaire (ETI) dans le cadre de la stratégie gouvernementale « Nation ETI ». Un groupe de travail du Cnis avait aussi abordé la question de l'accompagnement dans les supports de diffusion du passage de l'entreprise unité légale à l'entreprise unité économique au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME) et avait rendu son rapport fin 2019.

Les deux premières présentations abordent le **cas particulier des entreprises de taille intermédiaire (ETI)**, catégorie d'entreprises non PME ayant moins de 5 000 personnes et un chiffre d'affaires n'excédant pas 1 500

millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. La stratégie « Nation ETI », lancée par le Président de la République en janvier 2020, a pour enjeux de mieux faire connaître les ETI, de développer une « culture ETI » au sein de l'administration et de renforcer les dispositifs de leur promotion. La **DGE**, responsable de sa mise en œuvre, constate que ce « pilier de l'économie française » reste encore trop méconnu et formule deux demandes : établir le panorama des études statistiques prenant en compte la catégorie des ETI ; identifier des pistes d'amélioration de l'outil statistique pour une meilleure prise en compte de la catégorie ETI, très souvent regroupée avec les grandes entreprises (GE), dans les enquêtes. Elle demande également s'il est possible d'obtenir la liste des ETI pour connaissance interne.

L'**Insee** et les services statistiques des ministères produisent de nombreuses statistiques et études sur les seules ETI au niveau national. La difficulté apparaît lorsqu'on descend au niveau régional et local : on ne sait pas localiser ces entreprises, ou le secret statistique interdit la diffusion des chiffres ; les ETI, comme les GE, sont le plus souvent organisées en groupe autour d'unités légales et ces établissements évoluent en permanence. Dès lors, l'approche est indirecte : l'Insee a développé des outils qui permettent d'étudier l'impact des ETI sur un territoire au travers de leurs établissements à partir d'une base de données sur l'emploi des établissements depuis 2008 regroupant différents fichiers (Sirus, créations et transferts, Clap puis Flores, Lifi, Fare...). Ce travail nécessite de nombreuses opérations statistiques de contrôles et de redressements afin, en particulier, de gommer les aspects purement administratifs. Les données de la DGFIP (liasses fiscales) permettent de compléter la photo sur une année, mais pas de calculer une évolution. Les échanges qui ont suivi les deux présentations font le constat que si le recours accru à la segmentation ETI/GE en amont des enquêtes et des exploitations administratives est à étudier, la séparation systématique et la détermination de séries longues requièrent des hypothèses fortes et de lourds investissements difficiles à concrétiser.

L'**Insee** présente ensuite les recommandations du **rapport de l'Inspection générale sur la production et la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises**. L'objectif était d'analyser les besoins des utilisateurs. Les statistiques structurelles d'entreprises regroupent un ensemble d'outils dont le cœur est le dispositif Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprises). Ce domaine, complexe par nature, met à la disposition d'un public très varié un ensemble de données sans équivalent, données qui sont très souvent utilisées comme « produit intermédiaire » incorporé dans d'autres traitements. Pour amorcer une nouvelle phase de ce système arrivé à maturité, le rapport recommande de mettre l'usage des données individuelles en priorité des finalités d'Esane, de rendre les utilisateurs autonomes et de développer les possibilités d'utilisations en évolution. Il préconise également d'associer plus étroitement les partenaires à l'évolution du dispositif, en particulier d'engager la concertation avec la Banque de France sur les principes et les méthodes de profilage des groupes, et, enfin, de stabiliser et d'améliorer les méthodes de production.

L'intervention de l'universitaire (**Paris-Saclay**) se concentre sur le **profilage d'entreprise** comme outil pour l'analyse économique, à partir d'une lecture critique de la définition de l'entreprise au sens de la LME : « plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources propres ». Cette définition ainsi que les paragraphes qui la précisent comprennent des zones de flou qui posent question : que signifie l'autonomie de décision ? à quoi correspondent les ressources courantes ? une motivation fiscale n'a-t-elle pas d'implications économiques ? les unités légales sans emploi sont-elles vraiment toujours dépourvues d'autonomie de décision ? Le profilage ainsi entendu recouvre une théorie économique, qui met l'accent sur les activités de production (approche technologique), alors que la littérature académique affirme l'existence d'autres approches (organisationnelle, stratégique, en termes de productivité ou de parts de marché) qui montrent que le concept de l'entreprise entité économique « profilée » n'est pas le seul pertinent pour l'analyse économique, notamment de l'industrie et de son déclin dans les pays occidentaux. Dans les échanges, l'accent est mis sur la réponse aux besoins des utilisateurs : les données en unités légales seront maintenues afin de permettre des évolutions, mais se posera la question des comparaisons internationales. Afin de renforcer la cohérence et la lisibilité du système, des indicateurs phares à partir d'une définition partagée seront promus dans le but de cadrer les analyses à partir de résultats fiables et documentés, compréhensibles. L'enjeu est ainsi moins sur les données individuelles que sur les agrégats, les variables. Un plan d'actions pour appliquer les recommandations du rapport de l'Insee sera défini et présenté aux chercheurs au CASD. Le profilage des groupes est un dispositif en évolution constante et l'Insee s'inspire avant tout du découpage des groupes qui en ont l'obligation.

Un avis sur l'ensemble du sujet est adopté en séance.